

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- DU 4 MARS 2026 -



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/01/2026
3. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025
4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025
5. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026
6. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026
7. DETERMINATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT
8. CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2
9. ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE
10. CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS
11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS
12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE
13. MOTION RELATIVE AUX ENFOUISSEMENTS COORDONNES DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE
14. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
15. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le dix-huit février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie Françoise, Mme LE MESTRE Sandra, PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, M. LE GOFF Yves, Mme TREBAOL Solange, Mme. MEHALLEL Laurence, M. TROADEC Thierry, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, Mme HANSJACOB Danièle, Mme PHILIP Françoise, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul, Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse, M. REDOUTE David.

ABSENTS : M. MARCHADOUR Hervé, M. LIORZOU Guillaume, M. HABASQUE Claude, M. MORIN Ludovic, Mme LÉON Sylvie.

PROCURATIONS :

M. MARCHADOUR Hervé donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
M. LIORZOU Guillaume donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.
M. HABASQUE Claude donne procuration à Mme FAGON Maryvonne.
Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Sandrine DENIEL arrive à 18 H 35 et prend part aux votes à partir du point suivant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/01/2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 - DELIBERATION N° 1

Stéphane BERGOT est nommé Président de séance pour ce point.

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux Finances, présente les comptes financiers uniques 2025 du budget principal, du lotissement communal de Prat-ar-Zarp et du lotissement communal de la route de Plouvien 2.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	377 147,97
	011 charges à caractère général (avec rattach.)	839 543,57	013 atténuation de charges	16 681,74
	012 charges de personnel et frais assimilés	893 842,41	70 ventes de produits, prestations	166 611,10
	014 atténuation de produits	3 739,00	73 impôts et taxes	1 783 105,40
	65 autres charges de gestion courante	359 583,55	74 dotations, subventions et participations	1 101 795,49
	66 charges financières	44 618,86	75 autres produits de gestion courante	370 029,51
	67 charges exceptionnelles réelles	4 981,07	76 produits financiers	21,38
	68 dotations amortissements créances	1 178,00	77 produits exceptionnels	180 670,23
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>2 147 486,46</i>	78 reprises/amortissements et provisions	
	023 virement à la section investissement	-	<i>Recettes réelles</i>	<i>3 618 914,85</i>
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	448 402,84	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	4 424,00
043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 595 889,30	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 000 486,82	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	1 131 782,67	001 excédent d'investissement reporté	-
	010 dotations, fonds divers et réserve	-	021 virement de la section de fonctionnement	-
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	4 424,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	-
	041 opérations patrimoniales	212 121,85	040 opérations d'ordre de transfert entre section	448 402,84
	16 emprunts et dettes assimilées	150 864,91	10 Dotations, fonds divers et réserve	1 388 658,23
	20 immobilisations incorporelles	102 309,49	13 subventions d'investissement	782 127,00
	204 subventions d'équipements versées	128 883,78	16 emprunts et dettes assimilées	1 300 600,00
	21 immobilisations corporelles	661 997,43	041 opérations patrimoniales	212 121,85
	23 immobilisations en cours	2 904 155,44	204 subventions d'équipements versées	
	27 autres immobilisations financières	-	21 immobilisations corporelles	339,44
	020 dépenses imprévues	-		
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 296 539,57	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 132 249,36
	TOTAL DES DEPENSES	7 892 428,87	TOTAL DES RECETTES	8 132 736,18
Résultat de fonctionnement	1 404 597,52	excédent		
Résultat d'investissement	- 1 164 290,21	déficit		
Résultat final	240 307,31	excédent		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 LOTISSEMENT DE PRAT AR ZARP

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté		002 excédent de fonctionnement reporté	480 439,55
	011 charges à caractère général	39 288,39	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés		70 ventes de produits, prestations	54 230,00
	014 atténuation de produits		73 impôts et taxes	
	65 autres charges de gestion courante	300 000,34	74 dotations, subventions et participations	
	66 charges financières		75 autres produits de gestion courante	
	67 charges exceptionnelles réelles		76 Produits financiers	
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>339 288,73</i>	77 Produits exceptionnels	
	023 virement à la section investissement		<i>Recettes réelles</i>	<i>54 230,00</i>
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	77 675,87	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	98 290,89
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	416 964,60	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	632 960,44	
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	59 002,50	001 excédent d'investissement reporté	
	010 dotations, fonds divers et réserve		021 virement de la section de fonctionnement	
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	98 290,89	024 Produits des cessions d'immobilisations	
	16 emprunts et dettes assimilées		040 opérations d'ordre de transfert entre section	77 675,87
	20 immobilisations incorporelles		10 Dotations, fonds divers et réserve	
	204 subventions d'équipements versées		13 subventions d'investissement	
	21 immobilisations corporelles		16 emprunts et dettes assimilées	
	23 immobilisations en cours		21/23 Immobilisations en cours	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	157 293,39	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	77 675,87
TOTAL DES DEPENSES	574 257,99	TOTAL DES RECETTES	710 636,31	
Résultat de fonctionnement	215 995,84	excédent		
Résultat d'investissement	- 79 617,52	déficit		
Résultat final	136 378,32	excédent		

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 - DELIBERATION N° 2

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente le résultat de fonctionnement 2025 du budget principal. L'excédent de fonctionnement s'élève à 1 404 597,52 €.

La commission des finances qui s'est réunie le 11/02/2026 a donné un avis favorable à l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessous.

Résultat de l'exercice : excédent	1 404 597,52 €
Affectation du résultat :	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C/ 1068)	911 165,00 €
- Affectation complémentaire en réserve (C/1068)	<u>0,00 €</u>
	911 165,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	493 432,52 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2025 ce jour, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026 - DELIBERATION N° 3

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, **il est proposé de maintenir les taux communaux pour 2026** à savoir :

- taxe d'habitation : 15,19 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,18 %.

La proposition d'inscription budgétaire est de 1 500 000 €.

La Commission des finances réunie le 11/02/2026 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire sera chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 24 voix pour et 1 abstention, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe comme suit les taux d'imposition qui seront appliqués en 2026 :

- Taxe d'habitation : 15,19 %,**
- Taxe foncière (bâti) : 19,38 % + 15,97 % soit 35,35 %,**
- Taxe foncière (non bâti) : 42,18 %.**

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, présente les projets de budget 2026 du budget principal, du lotissement communal de Part-ar-Zarp et du lotissement communal de la route de Plouvien 2.

Comme le prévoit la réglementation, l'état des indemnités versées aux élus en 2025 est communiqué aux membres du conseil municipal avant l'examen du budget.

La commission des finances réunie le 11/02/2026 a donné un avis favorable aux projets de budgets 2026 qui s'établissent comme suit :

↳ **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :**

BUDGET PREVISIONNEL 2026 BUDGET PRINCIPAL					
		DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté			002 excédent de fonctionnement reporté	493 432,52
	011 charges à caractère général	854 693,00		013 atténuation de charges	3 088,48
	012 charges de personnel et frais assimilés	952 000,00		70 ventes de produits, prestations	181 925,00
	014 atténuation de produits	5 000,00		73 impôts et taxes	1 757 300,00
	65 autres charges de gestion courante	489 100,00		74 dotations, subventions et participations	985 000,00
	66 charges financières	66 000,00		75 autres produits de gestion courante	100 000,00
	67 charges exceptionnelles réelles	5 000,00		77 produits exceptionnels	-
	68 Dotations aux amort. et provisions	1 500,00			
	022 dépenses imprévues	-			
	<i>Dépenses réelles</i>	<i>2 373 293,00</i>		<i>Recettes réelles</i>	<i>3 027 313,48</i>
	023 virement à la section investissement	780 000,00		042 opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	372 453,00			
	043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct			043 opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 525 746,00		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 525 746,00
INVESTISSEMENT	001 déficit d'investissement reporté	1 164 290,21		001 excédent d'investissement reporté	-
	10 dotations, fonds divers et réserve	-		021 virement de la section de fonctionnement	780 000,00
	040 opérations d'ordre de transfert entre section	5 000,00		024 Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00
	041 opérations patrimoniales	158 614,00			
	16 emprunts et dettes assimilées	175 000,00		040 opérations d'ordre de transfert entre section	372 453,00
	20 immobilisations incorporelles	99 900,79		10 Dotations, fonds divers et réserve	1 526 165,00
	204 subventions d'équipements versées	100 000,00		13 subventions d'investissement	561 116,35
	21 immobilisations corporelles	328 606,00		16 emprunts et dettes assimilées	745 062,65
	23 immobilisations en cours	2 172 000,00		041 opérations patrimoniales	158 614,00
	27 Autres immobilisations financières	-			
	020 dépenses imprévues				
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 203 411,00		TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 203 411,00
	TOTAL DES DEPENSES	7 729 157,00		TOTAL DES RECETTES	7 729 157,00

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE PRAT AR ZARP :**

LOTISSEMENT : Prat Ar Zarp									
EXERCICE 2026									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		215 995,84
6015	011	achats de terrain			7015	70	Ventes de terrains aménagés		71 500,00
6045	011	achats d études			757	75	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements		125 000,00					
63513	011	charges diverses : c/61 – c/62 – c/63	Ex : taxe foncière						
65888	65	charges diverses gest' courante	arrondis de TVA	5,00	75888	75	Produits divers gest' courante	Arrondis de TVA	5,00
65822	65	Reversement excédent du BA au BP		82 878,32	75822	75	Prise en charge déficit du BA par BP		
6611	66	charges d'intérêt							
608	043	frais accessoires – charges d'intérêts		-	796	043	Transfert de charges financières		-
608	043	frais accessoires – comptes 61, 62, 63		-	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stock initial		60315	042	variation terrains à aménager	constatation stock final	-
7133	042	Variation des encours	Annulation stock initial		7133	042	Variation des encours	constatation stock final	-
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial	79 617,52	71355	042	variation terrains aménagés	constatation stock final	204 617,51
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes	204 617,51					
		TOTAL		492 118,35			TOTAL		492 118,35
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)		79 617,52	001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		
1641	16	emprunts en euros			1641	16	emprunts en euros		
168748	16	Avance du BP			168748	16	Avance du BP		
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	315	040	terrains à aménager	Annulation stock initial	-
3355	040	travaux en cours	constatation stock final	-	3355	040	travaux en cours	Annulation stock initial	-
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	204 617,51	3555	040	terrains aménagés	Annulation stock initial	79 617,52
		TOTAL		284 235,03			TOTAL		284 235,03

↳ **LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA ROUTE DE PLOUVIEN 2 :**

LOTISSEMENT : Route de Plouvien II									
EXERCICE 2026									
(voté au niveau de chapitre; montants HT)									
FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article		intitulé	observations	montant	article		intitulé	observations	montant
002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (déficit)		-	002	Chap	Résultat fonctionnement reporté (excédent)		233 091,42
6015	011	achats de terrain			7015	70	Ventes de terrains aménagés		356 125,00
6045	011	achats d études			757	75	subventions exceptionnelles		
605	011	achats de matériels, équipements		50 000,00					
63513	011	charges diverses : c/61 – c/62 – c/63	Ex : taxe foncière						
65888	65	charges diverses gest' courante	arrondis de TVA	5,00	75888	75	Produits divers gest' courante	Arrondis de TVA	5,00
65822	65	Reversement excédent du BA au BP			75822	75	Prise en charge déficit du BA par BP		
6611	66	charges d'intérêt		11 000,00					
608	043	frais accessoires – charges d'intérêts		11 000,00	796	043	Transfert de charges financières		11 000,00
608	043	frais accessoires – comptes 61, 62, 63		-	791	043	Transfert de charges gestion courante		-
60315	042	variation terrains à aménager	Annulation stock initial		60315	042	variation terrains à aménager	constatation stock final	-
7133	042	Variation des encours	Annulation stock initial		7133	042	Variation des encours	constatation stock final	-
71355	042	variation terrains aménagés	Annulation stock initial	225 447,84	71355	042	variation terrains aménagés	constatation stock final	243 875,35
71355	042	variation terrains aménagés	Ventes	200 173,11					
		TOTAL		497 625,95			TOTAL		844 096,77
INVESTISSEMENT									
001	Chap	Résultat investissement reporté (déficit)			001	Chap	Résultat investissement reporté (excédent)		115 802,16
1641	16	emprunts en euros			1641	16	emprunts en euros		
168748	16	Avance du BP			168748	16	Avance du BP		
315	040	terrains à aménager	constatation stock final	-	315	040	terrains à aménager	Annulation stock initial	-
3355	040	travaux en cours	constatation stock final	-	3355	040	travaux en cours	Annulation stock initial	-
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final	243 875,35	3555	040	terrains aménagés	Annulation stock initial	225 447,84
		TOTAL		243 875,35			TOTAL		541 423,11

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les budgets primitifs 2026 du budget général de la Commune et des lotissements communaux de Prat ar Zarp et de la route de Plouvien 2 tels que présentés ci-dessus.

DETERMINATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- DELIBERATION N° 5

Sandra LE MESTRE, Adjointe aux finances, explique que depuis le passage à la nomenclature M 57 le 1er janvier 2024 la Commune est appelée à définir chaque année la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

La Commission des finances réunie le 11/02/2026 a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits pour le budget principal de la commune et les budgets des lotissements communaux de Prat ar Zarp et de la route de Plouvien 2 de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE - DELIBERATION N° 7

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 01/07/2025, le Conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme pour la construction de deux nouvelles salles de sport au complexe sportif de Touroussel pour un montant de 2 099 700 € HT soit 2 519 640 € TTC. La répartition des dépenses qui a été retenue pour les exercices 2025, 2026 et 2027 est la suivante.

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 519 640 €	850 000 €	1 220 000 €	449 640 €

Compte tenu de l'avancement des travaux, des avenants et des facturations reçues à ce jour, il est nécessaire d'actualiser cette autorisation de programme de la manière suivante :

Autorisation de programme n°2025/1 TTC	2025	2026	2027
2 595 960 €	700 000 €	1 500 000 €	395 960 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'actualisation de cette autorisation de programme.

CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS : AVENANT N°1 - DELIBERATION N° 8

Sandrine DÉNIEL, Conseillère municipale déléguée, explique que la convention passée entre les Communes de Bourg-Blanc/Coat-Méal et l'Association EPAL pour l'organisation de l'animation enfance jeunesse arrive à échéance.

Un avenant est proposé au Conseil municipal pour l'année 2026 afin de prolonger la convention initiale d'une année supplémentaire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention passée avec EPAL pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants de 3 à 17 ans.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS - DELIBERATION N° 9

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, présente le projet d'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € qui serait versée aux associations ayant plus de 30 ans d'existence et qui organisent une manifestation pour fêter cet anniversaire (30 ans, 40 ans, 50 ans ...). La subvention serait versée aux associations qui en font la demande et sur présentation de factures des commerçants de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE - DELIBERATION N° 10

Marie-Françoise MITH, Adjointe au Maire, propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Comité de jumelage suite à l'organisation de l'accueil des Balméens au mois de juin pour les 20 ans de la charte d'amitié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition.

Monsieur le Maire présente la motion adoptée par le Comité syndical du SDEF le 19 décembre 2025.



MOTION relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité

Comité syndical du SDEF du 19 décembre 2025

1 – Contexte :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), l'Association des Maires du Finistère (AMF) et Orange ont signé, en octobre 2013, une convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs. Cet accord a été mis en place afin d'organiser et de faciliter les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du CGCT. Cet article cadre, en effet, les conditions d'enfouissements coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques, lorsque ces derniers s'appuient sur, au moins, un support électrique.

La mise en œuvre de cet accord se traduit par la signature, pour chaque affaire, d'une convention particulière de type « option A », entre le SDEF et Orange ou d'une convention de type B (« 82/18 »), entre la collectivité et Orange. Celles-ci précisent les caractéristiques techniques et financières du chantier ainsi que le calendrier d'exécution. Le SDEF, désigné par les collectivités comme maître d'ouvrage des travaux relatifs à la desserte de communications électroniques lors de ces enfouissements, a pour mission de coordonner les différentes étapes des chantiers et de s'assurer que le calendrier d'exécution des travaux respecte le bon déroulement des opérations de voiries lancées par les collectivités.

2 – Une coordination impactée des retards dans les opérations relevant de la responsabilité d'Orange :

Depuis plusieurs années, nous constatons des problèmes récurrents liés au fait que les délais fixés à Orange dans la convention cadre ne sont respectés. Cela s'observe lors de la réalisation des différentes étapes des enfouissements : validation des études, réception des travaux, réalisation du câblage ou encore dépose d'appuis abandonnés appartenant à Orange. Ces retards empêchent la dépose des supports et bloquent ainsi la fin des travaux, notamment de voirie et de réaménagement, provoquant des surcoûts pour les collectivités et entraînant de fortes incompréhensions et mécontentements de la part des élus et des usagers.

Lors des rencontres avec les équipes communales mais aussi à l'occasion des comités territoriaux organisés par les élus du SDEF sur les territoires, les élus communaux ont fait part, à de nombreuses reprises de leur mécontentement vis-à-vis de cette situation.

Le SDEF a renforcé ces moyens de suivi en associant Orange, notamment avec des



réunions mensuelles de revues d'affaires, en plus des échanges hebdomadaires. L'objectif était de renforcer le pilotage des opérations par Orange, prioriser les interventions et diminuer les délais d'interventions. Malgré cela, le SDEF est toujours confronté à des délais de câblage très importants, notamment dans le Finistère Sud.

En mai 2025, le SDEF a rencontré le délégué régional Bretagne de Orange afin de lui faire part de son cette situation qui tend à se dégrader.

Malgré la volonté du directeur régional d'Orange d'améliorer la situation, certains chantiers restent bloqués pendant des mois et Orange est dans l'incapacité de fournir au SDEF et aux communes une visibilité sur la date de câblage et la dépose des appuis, impactant fortement le bon déroulement des aménagements de voiries prévus de longue date (liste des opérations concernées en annexe).

Face à cette situation, le comité syndical du SDEF :

- Rappelle à l'Opérateur Orange ses obligations et lui demande qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente et à venir : planning de validation des études, planning de réceptions, planning de câblage et de dépose des supports ;
- Sollicite l'Opérateur Orange pour résoudre, sans délai, les difficultés et retards précités en augmentant les moyens dédiés à ces opérations, notamment dans le Finistère sud ;
- Mandate le Président du SDEF pour notifier la présente motion à l'Opérateur Orange, aux partenaires notamment l'AMF et l'AMR du Finistère, la FNCCR et les autorités compétentes, ainsi que pour saisir l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

Siège du SDEF / Antenne Nord
9 Allée Sully - CS 44004 / Zone de Kerven
29337 QUIMPER CEDEX / 29400 LANDIVISIAU
Tél: 02 98 10 36 36
contact@sdef.fr

www.sdef.fr

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette motion.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission des finances du 11/02/2026 : les différents points ont été abordés précédemment.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole : 500 000 € ; Taux variable : Euribor E3M mois moyenné + 0,72 % (base 365 jours) ; Commission d'engagement : 0,10 % l'an soit 500 €. Frais de dossier : 0 €

Fin de séance à 19 H 10

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2026**

LISTE DES DELIBERATIONS

Objet de la délibération	N° de la délibération	Vote du Conseil municipal
1. VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025	CM 04032026 DEL 1	APPROBATION A L'UNANIMITE
2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	CM 04032026 DEL 2	APPROBATION A L'UNANIMITE
3. VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026	CM 04032026 DEL 3	APPROBATION A 24 VOIX POUR, 1 ABSTENTION
4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026	CM 04032026 DEL 4	APPROBATION A L'UNANIMITE
5. DETERMINATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	CM 04032026 DEL 5	APPROBATION A L'UNANIMITE
6. CONSTRUCTION DES SALLES DE SPORT DE TOUROUSSEL : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 2	CM 04032026 DEL 6	APPROBATION A L'UNANIMITE
7. ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP/CP POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPORT ET D'UNE SALLE DE TENNIS DE TABLE	CM 04032026 DEL 7	APPROBATION A L'UNANIMITE
8. CONVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS	CM 04032026 DEL 8	APPROBATION A L'UNANIMITE
9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS	CM 04032026 DEL 9	APPROBATION A L'UNANIMITE
10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE	CM 04032026 DEL 10	APPROBATION A L'UNANIMITE
11. MOTION RELATIVE AUX ENFOUISSEMENTS COORDONNES DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ET DES RESEAUX AERIENS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	CM 04032026 DEL 11	APPROBATION A L'UNANIMITE